

2010/01

# Quel type d'intégration par la langue pour les primo-arrivants en Belgique ?

par GAËLLE TIMMERMAN

*Analyses &  
Études*  
Société



*Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.*

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

#### MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus. Dans de nombreux pays ces principes ne sont pas respectés.

#### ÉCONOMIE

La presse autant que les publications officielles de l'Union Européenne et de certains organismes internationaux s'interrogent sur la manière d'arrêter les flux migratoires. Mais ceux-ci sont provoqués principalement par les politiques économiques des pays riches qui génèrent de la misère dans une grande partie du monde.

#### CULTURE ET CULTURES

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

#### MIGRATIONS

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

#### SOCIÉTÉ

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

*Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site [www.sireas.be](http://www.sireas.be)*



**Service International de Recherche,  
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**  
Secteur Éducation Permanente  
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58  
[educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be) – [www.sireas.be](http://www.sireas.be)

Avec le soutien  
de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**S**elon une étude réalisée conjointement par la Fondation Roi Baudouin et Le Centre pour l'égalité des chances, l'immigration évolue actuellement de manière constante en Belgique. Cette dernière a connu des pics historiques lors des campagnes de recrutement de main d'œuvre étrangère (après-guerre et années 60), puis une régression lors de l'arrêt officiel de l'immigration du travail en 1974, avant de ne cesser de croître depuis le milieu des années 90. (1)

La Belgique se voit donc constituée d'une population de plus en plus diversifiée et multiculturelle à laquelle elle doit s'adapter et adapter son mode de fonctionnement. L'intégration devient par conséquent un enjeu majeur que notre pays ne peut nier. Une vie harmonieuse incluant les différentes composantes de la société nécessite une intégration de qualité pour les primo-arrivants.

Quelle est l'importance de l'acquisition de la langue du pays dans le processus d'intégration, tant sociale que culturelle ?

Quelles sont les structures existantes mises en place à cet effet en Belgique et plus particulièrement à Bruxelles ?

Quels sont les profils de ces nouveaux citoyens dont la langue, la culture et l'histoire diffèrent de la nôtre ?

Enfin, quels sont les enjeux et défis à relever au niveau de l'acquisition de la langue nationale dans une optique d'intégration réussie et par conséquent, de vie en société harmonieuse ?

## L'IMPORTANCE DU LANGAGE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION

Les sondages démontrent que la diversité culturelle et ethnique n'est pas toujours facile à vivre en Belgique : « *Les belges admettent que leur société est déjà, de fait, multiculturelle mais 61% ont du mal à accepter la diversité. Et 75% demandent que l'on mette des conditions.* ». Parmi ces conditions, nous retrouvons la connaissance d'au moins une des langues du pays. (2)

Cependant, il convient de préciser ce qui précède : l'enquête démontre que les belges ne sont pas réfractaires à une Belgique multiculturelle pour autant que le gouvernement mette en place les outils nécessaires à une bonne intégration. Cette dernière passant inévitablement par l'acquisition de l'une des langues nationales selon une majorité de la population belge.

Pour Edouard Delruelle, directeur-adjoint du Centre pour l'égalité des chances, « la conclusion la plus frappante est que la tolérance envers les minorités ethniques est d'autant plus grande que l'on est en contact régulier, voire quotidien avec des personnes issues des minorités ». (2)

Ceci nous conscientisant par rapport à la vigilance dont nous devons faire preuve afin d'éviter la ghettoïsation qui d'une part éloigne la population belge des minorités ethniques et qui, d'autre part, peut engendrer le repli de certaines communautés immigrées sur elles-mêmes. Ce dernier ne constituant pas une source de motivation pour les migrants à apprendre la langue du pays.

Notons qu'il est important de souligner que si l'apprentissage de l'une des langues nationales s'avère essentielle dans le processus d'intégration, ce dernier doit veiller à ne pas se réaliser au travers de l'abandon de la langue et de la culture d'origine. L'intégration ce n'est pas supprimer les différences mais nous donner à tous les moyens de nous connaître et de nous découvrir avec nos différences. La langue se révélant un canal de communication essentiel pour y parvenir.

## PROFIL DES PRIMO-ARRIVANTS

### *Tentative de définition du terme « primo-arrivant »*

Le vocable « primo-arrivants » est proposé par l'Europe pour désigner les migrants arrivés en Europe après les « Trente glorieuses » de l'immigration (1945-1975) qui se confond avec l'histoire de la population immigrée de la première génération, plus masculine, plus jeune, plutôt dépourvue de diplômes et de qualifications et issue majoritairement des zones rurales du bassin méditerranéen.

La fermeture des frontières en 1973-1974 a été remise en question à la demande de quelques grands acteurs économiques ». (11) Notons qu'elle le fut également à la demande d'acteurs syndicaux.

« *Des changements dans les politiques migratoires européennes sont en train de s'opérer* ». (11)

Le terme « primo-arrivant » va donc être redéfini en fonction de nouvelles réalités pour regrouper les personnes ayant émigré au cours des dernières années pour des raisons économiques et politiques. En effet, « *Les accords sur la libre circulation des travailleurs en Europe, les politiques d'asile, les regroupements familiaux, les conditions d'accès des étudiants sur notre territoire, les régularisations, ... changent considérablement la notion même de primo-arrivant* ». (11)

Malgré un affinement du terme, l'Europe reste cependant vague quant à la durée de « primo-arrivée ». Ce qui implique une grande liberté pour les différents pays d'accueil lorsqu'il s'agit de déterminer les critères permettant de considérer ou non une personne comme « primo-arrivante ».

Les associations de terrain quant à elles considèrent comme « primo-arrivant » tout nouvel arrivant étranger. Les enfants issus des diverses vagues d'immigration qui sont nés en Belgique ne sont donc pas considérés comme des primo-arrivants.

Nous pouvons constater qu'il n'existe pas de définition claire et précise pour définir ce que l'on entend par « primo-arrivant ». Cependant, les réflexions proposées ci-dessus nous permettent une première approche du profil des personnes regroupées sous ce terme.

## *Motivation*

Comme nous avons pu le constater, il est difficile de déterminer précisément qui sont les primo-arrivants. Par conséquent, identifier leurs motivations à venir s'installer en Belgique s'avère également une tâche difficile.

Nous pouvons cependant relever quelques tendances: « *Les demandeurs d'asile arrivent en Belgique, généralement poussés par des raisons de survie, ils espèrent donc se construire une nouvelle vie chez nous, nouvelle vie passant bien sûr par la scolarité de leurs enfants, par leur intégration sociale dans un premier temps, professionnelle ensuite. Certains primo-arrivants quitteront leur pays natal pour des raisons économiques (migrations à l'intérieur de la CEE, par exemple les Polonais, les Italiens, ...). Ces personnes travaillent parfois déjà ou ont en vue un emploi nécessitant une connaissance minimale du français. D'autres sont là par regroupement familial (mariages, degré de parenté, ...) : les buts de ces primo-arrivants sont multiples : en apprenant le français, ils accèdent à l'emploi, ils peuvent suivre la scolarité de leurs enfants (c'est le cas de certaines femmes d'origine turque ou maghrébine), ou tout simplement et ce n'est pas la motivation la moins importante, ils suivent un cours de français en vue d'un enrichissement ou d'un épanouissement personnel : ne plus être*

*sous le joug d'un époux, apprendre la langue du pays d'accueil en vue d'avoir une corde supplémentaire à leur arc en retournant dans leur pays d'origine ... » (12)*

## **QUELLES SONT LES STRUCTURES ET LES MOYENS MIS EN PLACE EN BELGIQUE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION PAR LA LANGUE ?**

### *Le décret cohésion sociale*

**L**e décret cohésion sociale a été mis en oeuvre en 2006 par la COCOF en collaboration avec les communes et les associations locales. « *La cohésion sociale consiste en un ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus ... l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.* ». (4)

Parmi les projets soutenus dans le cadre du décret, nous retrouvons d'une part l'alphabétisation et d'autre part l'accueil des primo-arrivants pour lequel l'accent est mis sur l'apprentissage du français langue étrangère. (4)

Notons l'importance d'ouvrir une parenthèse sur la différence entre l'alphabétisation et le français langue étrangère. En résumé, l'alphabétisation revient à apprendre à lire et à écrire afin de pouvoir s'intégrer dans la société. L'alphabétisation concerne les enfants dans leur parcours scolaire et les adultes peu ou non scolarisés. Les cours de français langue étrangère concernent quant à eux des adultes dont le français n'est pas la langue maternelle mais qui ont été scolarisés dans leur pays. « *L'immigration largement dominée par la forte demande de main d'œuvre dans l'après-guerre s'est muée dans la dernière décennie en une immigration plus diffuse et composite... De plus, la situation de ces migrants en terme de qualification est fort variable. Un ensemble de programmes regroupés sous la dénomination « Français langue étrangère » (FLE) doivent permettre d'affronter ces situations. Là aussi, il y a nécessité de prévoir des modalités et des moyens d'actions plus importants et surtout plus diversifiés* ». (5)

Cette parenthèse nous permet de nous rendre compte de la mutation des profils des primo-arrivants dans notre pays et la nécessité de prendre

en compte celle-ci pour mettre en place des structures adaptées et efficaces au niveau de leur accueil et de leur intégration.

## LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS EN BELGIQUE ET PLUS PARTICULIÈREMENT À BRUXELLES

Une politique publique d'accueil des primo-arrivants existe en Belgique mais de manière peu concertée entre les trois régions. La Flandre offre une politique structurée en matière d'accueil et d'intégration via le processus d'intégration civique (*inburgering*) tandis que la région wallonne et la région bruxelloise ont adopté une politique beaucoup moins coordonnée. (6)

Le gouvernement flamand a mis en place le parcours d'intégration civique ayant pour but l'intégration et la participation à la vie en société des « nouveaux Flamands ». Ce parcours est obligatoire en Flandre mais pas à Bruxelles. « La politique d'intégration civique est destinée aux étrangers de 18 ans et plus *qui viennent s'installer à long terme en Flandre ou à Bruxelles. Des Belges qui ne sont pas nés en Belgique et dont au moins un des parents n'est pas né en Belgique, appartiennent également au groupe cible de la politique d'intégration civique* ». (7)

Le parcours se compose d'un volet primaire pris en charge par le bureau d'accueil *inburgering* : formation (cours de néerlandais, d'orientation sociale et d'orientation de carrière) et accompagnement individualisé ainsi que d'un volet secondaire proposé par les structures régulières (formation professionnelle, enseignement supérieur, ...). (7)

En 2007, la Flandre a accueilli 40% des nouveaux arrivants en Belgique, la Wallonie 23% et Bruxelles 37%, ce qui représente environ 40.000 personnes. L'intégration des primo-arrivants relève des compétences communautaires. Par conséquent, deux politiques en cette matière cohabitent à Bruxelles et la difficulté réside en ce qu'elles ne fonctionnent pas de manière coordonnée. Le parcours du primo-arrivant variera en effet fortement selon qu'il s'adresse à une autorité francophone ou néerlandophone lors de son arrivée à Bruxelles. (3)

Du côté néerlandophone l'accueil est organisé dans le cadre de la politique d'*inburgering* mise en place en Flandre et est pris en charge par le bureau d'accueil reconnu (BON) à Bruxelles qui est subsidié par la communauté flamande. Le parcours mis en place à Bruxelles est similaire à celui existant en Flandre mais il n'est pas obligatoire. (3)

Du côté francophone, des actions similaires sont menées mais de manière beaucoup moins structurée. Ces dernières sont majoritairement mises en place par le secteur associatif qui fonctionne au moyen de subventions diverses : subvention éducation permanente de la communauté française, fondation Roi Baudouin, ... (3)

## ENJEUX ET DÉFIS À RELEVER AU NIVEAU DE L'INTÉGRATION PAR LA LANGUE ?

### *Les conséquences de la politique d'accueil non concertée des primo-arrivants*

**T**out d'abord, si l'on se met dans la peau d'une personne étrangère qui débarque dans un pays inconnu, à la langue et à la culture non acquises, on peut imaginer la confusion dans laquelle va se trouver cette dernière face à l'offre disparate et non coordonnée qui lui est proposée en matière d'accueil en Belgique. Vers qui se tourner ? Les structures mises en place par l'État ? Le réseau associatif ? A Bruxelles plus particulièrement, les structures d'accueil existantes sont davantage difficiles à connaître vu que le parcours du primo-arrivant variera selon qu'il habite une commune francophone ou néerlandophone, ... (3)

Ensuite, du côté francophone bruxellois, les diverses subventions allouées aux multiples projets d'accueil, englobant parmi d'autres l'apprentissage de la langue, se voient bien souvent l'objet de doublons ou de montages financiers compliqués risquant de nuire à l'objectif de mise en place de projets durables et de qualité. En effet, « *La logique qui semble prévaloir au niveau des pouvoirs subsidiants est plus de l'ordre du soutien à un certain nombre d'initiatives que de la mise en œuvre d'une politique spécifique. La politique est, en quelque sorte, centrée sur les opérateurs et non pas sur le public* ». (3)

La délégation des compétences en matière d'accueil des primo-arrivants, relevant actuellement des communautés, aux régions pourrait-elle également constituer une piste à explorer ? Celle-ci permettrait à tous les primo-arrivants d'une région de bénéficier du même parcours d'intégration, quelle que soit sa commune de résidence. Cette alternative permettrait déjà d'effacer les différences de parcours liées à des questions communautaires. (3) Il faudrait cependant espérer que la question bruxelloise ne prête pas à de longues tergiversations comme c'est souvent le cas dans notre pays, ... L'amorce d'un processus d'uniformité en matière d'accueil pourrait en tous les cas trouver un point de départ dans cette délégation de compétences.

Notons que cette politique uniformisée en matière d'accueil des étrangers a été mise en place depuis de longues années dans des pays tels que le Danemark, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas où elle s'est révélée très efficace au niveau de l'intégration.

### *Rester attentif aux dérives d'une politique d'intégration uniformisée*

Le Ciré et le Centre pour l'égalité des chances plaident dans ce sens et proposent de mettre en place un système proche de l'inburgering afin de « ... privilégier une politique d'ensemble dépassant les clivages



*communautaires* ». Il est important de préciser que ce processus serait à initier dans un esprit d'émancipation et de respect des différences en ne tombant pas dans l'injonction de devoir s'intégrer en gommant les différences. (3)

L'enjeu se situe dès lors dans l'attention à porter aux dérives que des systèmes dits d'intégration peuvent engendrer. Prenons par exemple le « wooncode » qui fut instauré en 2005 par Marino Keulen, également à la base de la mise en place de l'inburgering en 2004. Le « wooncode » comporte un volet linguistique obligeant les demandeurs d'un logement social en Flandre à apprendre ou s'engager à apprendre le néerlandais. Le gouvernement de la communauté française a jugé ce décret comme inacceptable : « *Les francophones, eux, avaient vu ... une atteinte au droit inconditionnel du logement, garanti par la Constitution (article 23) et au principe d'égalité de traitement et à l'interdiction de toute discrimination liée à la langue (Charte européenne des droits fondamentaux)* ». (8)

L'ECRI (instance du conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme) a également publié en mai 2009 un rapport peu favorable au « wooncode », le jugeant dangereux pour l'exercice de certains droits fondamentaux comme l'accès au logement social. De plus, ce rapport a également remis en cause les apports bénéfiques de l'inburgering : « *Le parcours d'intégration civique en Région flamande présente un caractère obligatoire pour certains non-ressortissants. L'imposition de suivre ce parcours, présentée comme visant à intégrer les non-néerlandophones, paraît inefficace, voire contreproductive en ce qu'elle stigmatise les personnes visées et met en danger l'exercice de leurs droits individuels...* ». (9)

## *Une meilleure connaissance des publics*

Comme le souligne Ygaëlle Dupriez, directrice de Lire & Écrire Wallonie, « *Il ne faut pas uniquement des indicateurs sur l'offre. Il faut aussi mieux connaître les publics auxquels nous nous adressons, leurs demandes, les difficultés qu'ils rencontrent... pour mettre en place des formations qui correspondent aux besoins des apprenants* ». (10)

Mieux connaître son public et mettre en place des politiques spécifiquement étudiées pour lui afin de lui fournir des systèmes d'intégration adaptés. Voici une proposition d'alternative différente mais non contradictoire avec ce qui fut exposé plus haut. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, le public des primo-arrivants reste encore trop peu connu et des améliorations seraient certainement les bienvenues au niveau des outils statistiques les concernant.

## *Une intégration à laquelle chacun participe*

Un travail en réseau et coordonné impliquant tous les acteurs en contact avec les publics cibles (communes, associations, ...) est également une piste à suivre car l'apprentissage de la langue constitue un enjeu qui va au-delà d'un

apprentissage de type scolaire. Maîtriser la langue du pays permet en effet au primo-arrivant de se socialiser et de rentrer en contact avec tous les acteurs de son nouvel environnement.

Mais en plus des acteurs de terrain qui sont quotidiennement en contact avec ces nouveaux publics, pourquoi ne pas également mettre sur pied des projets de rencontre et d'entraide entre « anciens » et « nouveaux » primo-arrivants... Des personnes ayant immigré vers la Belgique depuis quelques années pourraient transmettre leur expérience et conseiller les personnes récemment arrivées sur le territoire belge en toute connaissance de cause.

Une motivation commune et partagée entre les publics bénéficiaires (anciens et nouveaux) et tous les acteurs de terrain s'avère donc l'un des moteurs essentiels d'une intégration réussie.

## BIBLIOGRAPHIE

Fondation Roi Baudouin, « Débats belges pour une politique migratoire. Facts and figures ». (en ligne) c2008 (consulté le 10/12/2009) Disponible sur : [http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/3%29\\_Publications/PUB2008\\_1784\\_PolitiqueMigratoire\\_Facts.pdf](http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/3%29_Publications/PUB2008_1784_PolitiqueMigratoire_Facts.pdf)

La Libre Belgique, « Le Belge garde des préjugés racistes ». (en ligne) c2009 (consulté le 24/08/2009) Disponible sur : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/490208/le-belge-garde-des-prejuges-racistes.html>

Alterechos, « Primo-arrivants : le bric-à-brac bruxellois ». (en ligne) c2009 (consulté en ligne le 21/08/2009) Disponible sur : [http://www.alterechos.be/index.php?p=search&d=i&c=a&lpn=unsetted&art\\_id=18908&ssid=t&as\[asearch\]=Primo-arrivants&as\[mode\]=keyword&as\[fm\]=01&as\[fy\]=2009&as\[tm\]=01&as\[ty\]=2010&l=1](http://www.alterechos.be/index.php?p=search&d=i&c=a&lpn=unsetted&art_id=18908&ssid=t&as[asearch]=Primo-arrivants&as[mode]=keyword&as[fm]=01&as[fy]=2009&as[tm]=01&as[ty]=2010&l=1)

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, « Action sociale ». (en ligne) (consulté en ligne le 24/08/2009) Disponible sur : <http://www.cbai.be/associatif/lexique.html>

MAISSIN Gabriel, « Lire et écrire : plus qu'une compétence, un autre accès au monde ! », Bruxelles: La Ligue des Droits de l'Homme, 2009.

TV Bruxelles, « Une politique régionale d'accueil des migrants ? ». (en ligne) c2009 (consulté en ligne le 10/12/2009) Disponible sur : <http://www.tele-bruxelles.net/portail/content/view/5450/321/>

Inburgering, « L'intégration civique ». (en ligne) (consulté en ligne le 24/08/2009) Disponible sur : <http://www.binnenland.vlaanderen.be/inburgering/integrat-ioncivique.htm>

La Libre Belgique, « Wooncode. Déjà un an de polémique belgo-belge ». (en ligne) c2006 (consulté en ligne le 24/08/2009) Disponible sur : <http://www.la-libre.be/actu/belgique/article/319386/deja-un-an-de-polemique-belgo-belge.html>

La Libre Blogs, « Le wooncode ne passe pas l'épreuve de l'ECRI ». (en ligne) c2009 (consulté en ligne le 24/08/2009) Disponible sur : <http://pourquoipas.lalibreblogs.be/tag/wooncode>

Altereduc, « Le point sur la première conférence interministérielle sur l'alphabétisation nouvelle mouture ». (en ligne) c2005 (consulté en ligne le 21/08/2009) Disponible sur : [http://www.altereduc.be/index.php?page=archiveList&conten-t=article&display=item&lg=1&art\\_id=11984&s\\_id=10](http://www.altereduc.be/index.php?page=archiveList&conten-t=article&display=item&lg=1&art_id=11984&s_id=10)

Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre, «Plateforme Primo-arrivants - Journée du 23 octobre 2008 - Définition des primo-arrivants.». (en ligne) c2008 (consulté en ligne le 08/07/2010). Disponible sur: [http://www.ceraic.be/integration\\_personnes\\_etrangeres/centre\\_regional\\_integration/nos%20documents.htm](http://www.ceraic.be/integration_personnes_etrangeres/centre_regional_integration/nos%20documents.htm)

Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre, «Plateforme Primo-arrivants - Journée du 23 octobre 2008 - Intervention de Dominique Deltenre. ». (en ligne) c2008 (consulté en ligne le 08/07/2010). Disponible sur: [http://www.ceraic.be/integration\\_personnes\\_etrangeres/centre\\_regional\\_integration/nos%20documents.htm](http://www.ceraic.be/integration_personnes_etrangeres/centre_regional_integration/nos%20documents.htm)

